

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 JUILLET 2016
(NON AUDITÉ)

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
31 JUILLET 2016
(NON AUDITÉ)

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen	2
Résultats non consolidés	3
Évolution des actifs nets non consolidés	4
État non consolidé de la situation financière non consolidé	5 - 6
Flux de trésorerie non consolidés	7
Notes complémentaires	8 - 18
Renseignements complémentaires non consolidés	19



JEAN-CLAUDE ELIAS, CPA

Comptable professionnel agréé

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

J'ai procédé à l'examen de l'état non consolidé de la situation financière non consolidé du Complexe Sportif St-Raphaël au 31 juillet 2016 ainsi que des états non consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. Mon examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui m'ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur ces états financiers non consolidés.

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'intégralité des produits de dons, ventes et services. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les actifs nets auraient dû faire l'objet d'ajustements.

À l'exception des incidences du problème tel que le mentionne le paragraphe précédent, je n'ai rien relevé, au cours de mon examen, qui me porte à croire que ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Jean-Claude Elias, CPA auditeur, CA

Laval, le 18 octobre 2016

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL**RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2016****(non audité)**

	2016	2015
PRODUITS		
Location de glace	668 163 \$	683 425 \$
Revenus de loyer et location de salles	184 376	185 225
Casse-croûte	132 447	143 005
Location de gymnase	103 311	102 639
Publicité	71 451	76 724
Activités de financement	67 675	63 390
Autres	45 335	34 678
Camp de jour	36 589	47 611
Revenus Boutique	13 717	14 293
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations	1 709	1 780
	1 324 773	1 352 770
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'administration (tableau A)	1 048 199	1 102 244
Frais financiers (tableau B)	163 021	170 743
	1 211 220	1 272 987
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE PART	113 553	79 783
QUOTE-PART DU (BÉNÉFICE)/PERTE NET DE LA FILIALE	(13 858)	16 882
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	127 411 \$	62 901 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS NON CONSOLIDÉS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2016****(non audité)**

	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2016 Total	2015 Total
SOLDE AU DÉBUT	(439 914) \$	(231 681) \$	(671 595) \$	(734 496) \$
Excédent des produits sur les charges	-	127 411	127 411	62 901
Investissement en immobilisations	17 177	(17 177)	-	-
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations	1 709	(1 709)	-	-
Remboursement de capital sur la dette à long terme	209 498	(209 498)	-	-
Amortissement des immobilisations	(146 254)	146 254	-	-
SOLDE À LA FIN	(357 784) \$	(186 400) \$	(544 184) \$	(671 595) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON CONSOLIDÉ

31 JUILLET 2016

(non audité)

	2016	2015
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	414 915 \$	322 492 \$
Débiteurs (note 3)	52 791	46 011
Stocks, au coût	6 532	5 621
Avance à une filiale, sans intérêt ni modalité de remboursement	40 824	55 656
Frais payés d'avance	25 713	25 610
	<hr/>	<hr/>
	540 775	455 390
Immobilisations corporelles (note 4)	2 940 432	3 069 507
Actifs incorporels non amortissables (note 5)	3 180	3 180
Dépôt de garantie	30 749	25 749
	<hr/>	<hr/>
	3 515 136 \$	3 553 826 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL**ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON CONSOLIDÉ****31 JUILLET 2016**

(non audité)

	2016	2015
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	96 673 \$	89 361 \$
Produits reportés	121 158	69 506
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	218 455	3 977 061
	<hr/> 436 286	<hr/> 4 135 928
Placement dans une filiale, valeur de consolidation (note 8)	32 915	46 773
Dette à long terme (note 7)	3 549 108	-
Apport reporté afférent aux immobilisations (note 9)	41 011	42 720
	<hr/> 4 059 320	<hr/> 4 225 421
Actifs nets négatifs		
Investis en immobilisations	(357 784)	(439 914)
Non affecté	(186 400)	(231 681)
	<hr/> (544 184)	<hr/> (671 595)
	<hr/> 3 515 136 \$	<hr/> 3 553 826 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Pour le conseil d'administration,
_____, administrateur
_____, administrateur
_____, administrateur

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL
FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2016
(non audité)

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	127 411 \$	62 901 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	146 254	156 011
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations	-	(1 780)
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations	(1 709)	-
Quote part du (gain)/perte net de la filiale	(13 858)	16 882
	<u>258 098</u>	<u>234 014</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	66 002	(784)
	<u>324 100</u>	<u>233 230</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 179)	(14 880)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	(3 180)
Dépôt de garantie	(5 000)	(5 749)
	<u>(22 179)</u>	<u>(23 809)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(209 498)	(201 714)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	92 423	7 707
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	322 492	314 785
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u>414 915 \$</u>	<u>322 492 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, DÉBUT DE L'EXPLOITATION ET NATURE DES ACTIVITÉS

COMPLEXE SPORTIF SAINT-RAPHAËL, "L'organisme", est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

il a été constitué le 27 octobre 1994 et a débuté son exploitation à la même date.

L'organisme, a pour but de promouvoir et de développer des programmes visant l'amélioration de la forme physique en général.

En tant qu'organisme de bienfaisance, il est exempt de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme offre plusieurs types de services. Tous les revenus sont constatés sur une base d'exercice. Dans les cas des revenus de publicité, l'organisme facture ses services aux clients avant de fournir les dits services, entraînant un revenu reporté présenté comme passif à court terme dans les états financiers. Aussi l'organisme exige de certains clients le versement d'un dépôt pour la réservation d'heures de location de glace. Ces dépôts sont eux aussi présentés au passif à court terme aux états financiers.

De plus, l'organisme loue des locaux ou des espaces et paye certaines dépenses qu'il refacture à ses locataires. Ces revenus sont comptabilisés en déduction de la dépense dans l'année de facturation.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti dans le cas des produits finis et des produits en cours, et selon la méthode du coût moyen pondéré dans le cas des matières premières et des fournitures. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats. Le coût des stocks comprend le coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe et des frais généraux selon la capacité normale de production.

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des effets à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des comptes fournisseurs, des produits reportés et de la dette à long terme à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

PARTICIPATION

L'organisme présente seulement des états financiers non consolidés et la participation dans la filiale est comptabilisée à la valeur de consolidation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Amortissement dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	20 %
Matériel roulant	Amortissement dégressif	10 %
Enseigne	Amortissement dégressif	20 %
Pavage	Amortissement dégressif	8 %

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels amortissables sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile. Les actifs incorporels non amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède la juste valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des actifs non amortis avec leur valeur comptable. Lorsque cette dernière excède la juste valeur, une dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent.

3. DÉBITEURS

	2016	2015
Clients	57 930 \$	49 293 \$
Provision pour créances douteuses	(5 139)	(3 282)
	52 791 \$	46 011 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	220 550 \$	- \$	220 550 \$	220 550 \$
Bâtiment	4 450 006	2 019 206	2 430 800	2 526 058
Mobilier et équipement	51 432	42 246	9 186	9 906
Équipements	741 139	641 094	100 045	113 948
Matériel informatique	69 848	62 011	7 837	9 796
Matériel roulant	114 317	84 969	29 348	32 609
Enseigne	30 195	20 570	9 625	12 031
Pavage	326 762	193 721	133 041	144 609
	6 004 249 \$	3 063 817 \$	2 940 432 \$	3 069 507 \$

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

5. ACTIFS INCORPORELS NON AMORTISSABLES

	2016 Valeur nette	2015 Valeur nette
Site Web	3 180 \$	3 180 \$

6. CRÉDITEURS

	2016	2015
Fournisseurs	25 073 \$	14 402 \$
Frais courus	40 599	39 683
Vacances à payer	13 848	14 604
Taxes de ventes à remettre	17 153	20 672
	96 673 \$	89 361 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
Emprunt à terme, garanti par la bâtisse, le terrain, les biens meubles ainsi que les créances à recevoir d'une valeur nette comptable de 2 993 222 \$, remboursable par versements mensuels de 30 426 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 4.00%, échéant en novembre 2017.	3 767 563 \$	3 977 061 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	218 455	3 977 061
	3 549 108 \$	- \$

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

7. DETTE À LONG TERME (suite)

En vertu des conventions de crédit susmentionnées, l'organisme s'est engagé à respecter un ratio de couverture de charges fixes égal ou supérieur à 1:1. correspondant aux bénéfices avant amortissement, intérêts sur la dette, quote part de la filiale et éléments de dépense non récurrents divisé par les versements en capital et intérêt sur la dette à long terme.

En vertu des conventions de crédit susmentionnées, l'organisme s'est également engagé à respecter certaines autres clauses restrictives y compris des restrictions quant à la capacité de contracter certaines dettes, de consentir des prêts ou des avances à ses membres ou à des tiers, de faire certains autres paiements, de procéder à une restructuration financière, de vendre des actifs et de participer à des fusions. La prochaine date de révision de l'entente de crédit a été fixée le 31 janvier 2017.

Les versements en capital approximatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2017	218 455 \$
2018	3 549 108 \$

8. PLACEMENT DANS UNE FILIALE, VALEUR DE CONSOLIDATION

	2016	2015
Placement dans Centre multiforme St-Raphaël inc. (100 actions ordinaires de premier rang de catégorie "D" représentant 100% des actions en circulation), valeur de consolidation	(32 915) \$	(46 773) \$

9. APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS

	2016	2015
Solde au début	42 720 \$	44 500 \$
Moins: Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(1 709)	(1 780)
Solde à la fin	41 011 \$	42 720 \$

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2016	2015
Débiteurs	(6 780) \$	10 617 \$
Stocks, au coût	(911)	1 443
Avance à une filiale	14 832	(4 524)
Frais payés d'avance	(103)	5 338
Créditeurs	7 312	(5 496)
Produits reportés	51 652	(8 162)
	<hr/>	<hr/>
	66 002 \$	(784) \$

11. ÉVENTUALITÉS

L'organisme assume une responsabilité éventuelle découlant d'une lettre de crédit irrévocable, d'un montant de 38 360 \$, en faveur d'Hydro-Québec pour s'assurer que son alimentation en électricité ne soit pas coupée. Cette lettre de crédit est renouvelable en janvier 2018.

12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 48% de ses revenus auprès de la Ville de Montréal. La Ville de Montréal et l'organisme ont une entente de location de 1 600 heures de glace, de 2 000 heures de demi-gymnase, utilisation exclusive d'un plateau sportif de 5 500 pieds carrés pour le Club de gymnastique GYMIBIK et de diverses salles pour réunions pour une période de vingt ans échéant en décembre 2027. Le montant mensuel payable par la Ville de Montréal est de 61 667 \$ auquel s'ajoute l'indice des prix à la consommation annuellement.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2016	2015
Produits		
Revenus de location	36 000 \$	51 600 \$
Avances		
À une / (d'une) Filiale	(14 832) \$	(10 311) \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

renseignements complémentaires concernant les instruments financiers

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT

Dans le cours normal des activités, l'organisme consent du crédit à ses clients. L'organisme examine l'historique de crédit de ses nouveaux clients et évalue par la suite sur une base continue la qualité de leur situation financière. Une provision pour créances douteuses est constituée, sur la base de prévisions de la direction, afin de pourvoir à toute perte éventuelle résultant du non recouvrement de créances et des frais inhérents aux tentatives de recouvrement.

L'organisme ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique ou d'un groupe de clients présentant des risques similaires importants étant donné le nombre élevés de clients dans divers secteurs d'activité.

JUSTE VALEUR

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers primaires.

- La juste valeur des débiteurs, de l'encaisse et des créditeurs est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances.

- La juste valeur de la dette à long terme est établie en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs à des taux qui représentent ceux dont l'organisme pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur se rapproche de la valeur comptable.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque financier est le risque auquel est exposé l'excédent des produits sur les charges de l'organisme qui découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. L'organisme n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour limiter ce risque financier.

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 5 049 \$ et les versements au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2016

(non audité)

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

2017	2 244 \$
2018	2 244 \$
2019	561 \$

COMPLEXE SPORTIF ST-RAPHAËL**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON CONSOLIDÉS****EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2016****(non audité)**

	2016	2015
TABLEAU A		
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	357 479 \$	407 225 \$
Énergie	189 529	194 666
Dépenses casse-croûte	88 089	93 426
Entretien et réparations - Mobilier et équipements	74 782	67 947
Taxes et permis	41 214	31 834
Entretien et réparations -Terrains et bâtisses	27 738	24 455
Publicité et promotion	26 433	29 568
Assurances	25 061	24 637
Dépenses d'activités de financement	21 146	25 810
Fournitures de bureau et papeterie	14 246	15 989
Honoraires	12 208	11 595
Dépenses de camp de jour	9 658	6 138
Télécommunications	4 901	4 603
Dépenses boutique	4 055	1 932
Location d'équipement	2 302	3 325
Créances douteuses et irrécouvrables	1 615	2 148
Achats équipements	1 146	935
Frais de transport	343	-
Amortissement des immobilisations corporelles	146 254	156 011
	1 048 199 \$	1 102 244 \$

TABLEAU B**FRAIS FINANCIERS**

Frais bancaire	8 005 \$	7 922 \$
Intérêts - dette à long terme	155 016	162 821
	163 021 \$	170 743 \$